



## Le Certificat d'Entraîneur en National

Le CEN est une épreuve d'évaluation permettant de s'inscrire au BEF 2 sans posséder le DEJEPS.

Tous les candidats à une VAE de BEF2 ou BEF1, qui ne possèdent pas le DEJEPS doivent obtenir le C.E.N. en passant l'épreuve.

Les titulaires du DEJEPS sont dispensés de cette épreuve.

Le candidat doit être licencié dans la saison en cours pour passer cette évaluation.

Cette évaluation est une épreuve pédagogique à passer dans un pôle France ou espoirs, ou, si pôle non disponible, une équipe de nationale 2 ou 3 féminine ou masculine validée par le jury.

Cette épreuve est organisée par le CTS formateur national de la zone technique du candidat.

### Inscription « C.E.N. » :

- La procédure est pilotée par le CTS formateur de la zone.
- Le candidat envoie le formulaire de demande au secrétariat de la Direction des Formations (*fiche inscription sur le site ffvb*) qui informe le CTS formateur de la zone.
- Le CTS contacte le candidat, valide la demande, trouve les cadres évaluateurs et propose une date en accord avec le candidat.
- Le secrétariat de la Direction des Formations réalise alors la convocation officielle, puis validera l'épreuve après rapport du formateur.

### Financement :

Frais d'inscription de 70€ à régler, déduits des frais pédagogiques du BEF2 si celui-ci est suivi dans sa totalité.

### Déroulement de l'épreuve :

- Le candidat tire au sort un sujet dans une liste dont il a eu auparavant connaissance.
- Le nombre de joueurs (euses) et le niveau sont précisés.
- Préparation pendant 45 mn d'une séance complète de 2h.
- A la lecture de la préparation, le jury demande de présenter une partie de séance d'une durée de 30 minutes.
- Conduite de séance 30 minutes.
- Entretien avec le jury à l'issue de la séance : 45minutes.

Un créneau de 2h est donc nécessaire par candidat.

### Jury :

Le jury est composé de 2 ou 3 évaluateurs représentant les catégories suivantes :

#### Cadre technique professionnel :

- CTS/Formateur national.
- CTS
- Entraîneur national.
- Entraîneur professionnel DEPVV ou DECFCP
- Entraîneur de pôle.



### Cadres techniques ou entraîneurs amateurs

- ADR/ADD.
- entraîneur club validé par la Direction des formations.

### Le jury peut donner 2 mentions :

- « **INSUFFISANT** » : doit acquérir plus de compétences et/ou plus d'expérience, doit attendre un minimum de 3 mois, puis repasser l'épreuve du C.E.N.
- « **SATISFAISANT** » : validation du C.E.N.

### Le résultat est donné :

Par la Direction des Formations après rapport écrit et propositions de remédiation éventuelles envoyés par le jury évaluateur dans les 8 jours suivant l'épreuve.

- Si « **satisfaisant** », autorisation de s'inscrire en BEF2.
- Si « **insuffisant** », le candidat reprendra contact avec le cadre technique évaluateur, et sera conseillé pour se rapprocher d'un entraîneur, d'un pôle... , afin de progresser et mieux préparer cette épreuve.

Une nouvelle demande de passage du CEN ne sera possible qu'**au minimum 3 mois après le passage de l'épreuve jugée « insuffisante »**.

